



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

La détresse des femmes enceintes

Question écrite n° 40551

Texte de la question

M. Jean-Hugues Ratenon alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur le fait que le Gouvernement annonce l'obligation du pass sanitaire obligatoire afin d'accéder à de nombreux lieux. Toutefois, une certaine partie de la population a été oubliée, notamment les femmes enceintes. Ces dernières ne peuvent se faire vacciner qu'à partir du 2ème trimestre de grossesse, soit après 3 mois. Pendant ce délai, elles ne pourront se rendre dans aucun établissement de santé, malgré l'importance et l'obligation des consultations avec les gynécologues et sages-femmes. Leur demander un test PCR pour chaque sortie est de l'ordre de l'impossible compte tenu de leurs situations. De plus, pour celles étant au terme des 3 mois, le vaccin ne devrait pas leur être imposé car, il ne faut pas l'oublier, les informations et indications de santé liées à la vaccination des femmes enceintes sont encore floues. Il lui demande s'il va prendre en compte le cas de ces personnes, leur laisser la liberté de choisir ou non la vaccination et les mesures qui seront prises afin qu'elles aient accès à un certain nombre d'activités.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Hugues Ratenon](#)

Circonscription : Réunion (5^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40551

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 août 2021](#), page 6147

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)